

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
26 février 2026
Date d'affichage de l'avis
26 février 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2026_2_2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 4 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, C. CHUBURU, M.-C. LALANNE, M. PULVINET, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, L. POUTS-SAINT-GERME, P.-H. NAU-HENDEL.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à C.CHUBURU, R. CARDY à L. POUTS-SAINT-GERME.

Etaient absents : A-L.POMME-CASSIEROU, C. BERDUCQ, R. CARDY.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Betty LORRY ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente, Betty LORRY s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants en dépenses et recettes réelles :

Investissement : Dépenses 296.778,71 € ; Recettes 231.553,66 € ; RAR -169.700,59 €

Fonctionnement : Dépenses 703.595,95 € ; Recettes : 870.474,53 € ; RAR 0.00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme Betty LORRY, la Présidente :

APPROUVE à l'unanimité le CFU du budget 2025 pour l'année 2025.

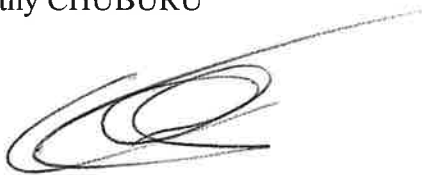
Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 14

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionnés,

La secrétaire de séance,

Cathy CHUBURU



La présidente de séance,

Betty LORRY



Acte rendu exécutoire après dépôt en

sous-préfecture et publication le 9 mars 2026